



Canalisation en contre pente sur partie privative.

Par **Feelgood974**, le **29/06/2016** à **14:22**

Bonjour,

Tout d'abord merci pour votre site qui permet d'avoir des réponses fort pertinentes.

Voilà mon souci : j'habite à l'île de la Réunion, en copropriété dans un T4 avec petit jardinet sous lequel se trouvent 2 fosses toutes eaux collectives éventrées. Nous devons remplacer ces fosses, et refaire toutes les canalisations en parties communes, non conformes.

Lors de l'inspection caméra de mes parties privatives, il s'avère que le tronçon "évier cuisine-mur varangue-fosse" est défectueux. Il est "banané" de 3m60 à 6m75 (vidéo ci-dessous) et laisse quand même stagner sur plus de 3m une quantité d'eau non négligeable....

Dois-je faire réparer ce tronçon marqué en rouge qui passe sous mon logement intitulé RV4 vers Ø80 codes : (BDD) Début de Eaux claires (Niveau : 5%)? Considéré comme étant de gravité moyenne d'après l'échelle fournie en fin d'avis technique.

Car à 3m60 de RV4, j'ai précisément au niveau de la baie vitrée sur le mur varangue une remontée capillaire par infiltration : l'humidimètre CHAUVIN & ARNOUX CA 847 relève une HR homogène de 85% en pied de mur.

Lien de la vidéo :

<https://www.youtube.com/watch?v=bE0Dj9E0ik8>

Y-a-t-il selon vous un lien de cause à effet direct svp? Y a-t-il lieu de remplacer ce tronçon ou de le laisser tel quel vu qu'il n'a jamais à ma connaissance, et excepté ce souci d'infiltration, posé de problème direct? Qui devra prendre en charge les travaux de réfection? Le syndic? Ou moi seul?

Quelles sont les normes techniques et sanitaires sur des canalisations en contre-pente svp?

Merci d'avance pour vos réponses.

PS : le logement a 16 ans d'âge, de plus, peu de chances de voir mes canalisations geler car les températures ne descendent jamais en dessous de 15°C.